



Règlement : Plage Haut Vial

Revest-les-Roches – Samedi 1^{er} août 2026

L'organisation :

Elle est assurée par l'association Azur Concept Evènements en collaboration avec la municipalité de Revest-les-Roches et l'association Mars Vénus.

Épreuve : Course en montagne de type trail se déroulant en autosuffisance ouverte à tous, à partir de 18 ans. Compte pour le Challenge Trail Nature 06.

Le parcours total mesure 7 km pour 750 m de dénivelé.

L'évènement sportif se veut festif et convivial, à ce titre, nous conseillons de venir déguisé. Un concours de déguisement est prévu incluant participants et bénévoles.

Seule la partie ascensionnelle, de 4km pour 750 m de dénivelé positif sera chronométrée et permettra le classement sous réserve de rendre le dossard avant 20h45 au sommet du Mont Vial.

Départ randonnée : 17h45

Départs course :

Liaison 1 : non chronométrée, du centre de Revest les Roches à la route du Mont Lion, 2 km, départ en masse à 18h00.

Départ course : en contre la montre libre (chaque coureur part quand il le souhaite) de 18h20 à 18h45.

Inscriptions : L'inscription s'effectue par internet avant le 30 juillet 2026 sur www.azurconcepevenements.fr ou sur www.sportips.fr

Dans le cadre de la loi Sport du 2 Mars 2022, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS), qui remplace désormais, pour toute personne majeure non licenciée, le certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition.

La participation est subordonnée à la fourniture préalable ou à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant 11 Avril 2026

Le PPS est retrouvable sur : <https://pps.athle>.

Pour la randonnée, l'épreuve étant à allure libre, il n'y a pas de document particulier à fournir.

Inscriptions limitées à 200 participants, y compris la formule randonnée.

Pas d'inscription sur place.

Tarifs trail, rando: Apporter un plat cuisiné « maison » qui sera mis en commun sur le ravitaillement d'arrivée et le repas de fin de course.

Retrait des dossards : Salle des fêtes de Revest – Les Roches.

Le samedi 1 août de 16h à 17h30

Chronométrage :

Chronométrage par puce électronique, affichage du temps à l'arrivée.

Délais :

Course : 2h00 maxi

Liaison 2 : temps libre, n'oubliez pas la frontale.

Randonnée :

Évènement ouvert aux randonneurs, parcours balisé, départ à 18h00.

Ravitaillement : uniquement au sommet. Un point de recharge en eau est disponible à la fontaine du village.

Puis repas de fin de course au sommet du Mont Vial.

Équipement : Le téléphone portable, le sifflet, la couverture de survie, une réserve d'eau de 0.5 L, une portion suffisante de nourriture sont obligatoires en course. La lampe frontale est fortement recommandée pour redescendre du parcours.

Le parcours étant équipé en réseau téléphonique, l'organisation doit pouvoir contacter les participants en cas d'urgence. Il est recommandé de s'équiper d'un sac à dos disposant de la capacité nécessaire pour stocker l'équipement obligatoire. Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours.

L'usage de bâtons est fortement déconseillé.

PENALITES : des contrôles aléatoires seront organisés à l'arrivée. Des pénalités de 2 minutes par éléments manquants seront appliquées.

Récompenses : 3 premiers scratch hommes et femmes, puis aux premiers des catégories masculines et féminines : Juniors, Espoirs, Séniors, V1, V2, V3, V4. Pas de cumul avec le classement scratch. Produits locaux ou cadeaux offerts par nos partenaires à choisir en montant sur le podium.

Récompenses aux 3 meilleurs déguisements catégories « participants » et catégories « bénévoles »

Remise des prix : 20h20

Sacs de délestage : L'organisation tient à votre disposition une navette pour acheminer à l'arrivée vos affaires de recharge, chaudes afin de pouvoir bénéficier du buffet et du panorama à la tombée de la nuit. Malgré l'été les températures sont fraîches à cette altitude. Une étiquette avec le(s) numéro(s) de dossards sera à accrocher sur le sac avant de le déposer.

Météo : En cas de mauvais temps les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler pour raison de sécurité, notamment en cas d'orage. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Balisage/Parcours : Le parcours sera entièrement balisé notamment avec de la signalétique et de la rubalise. Des signaleurs et contrôleurs seront disposés sur le parcours pour la sécurité des concurrents.



Pointages intermédiaires : disposés de manière aléatoire sur le parcours.

Parcours et profils sont visibles sur site internet www.azurconceptevenements.fr

Sécurité : L'organisation assurera la mise en place de tous les moyens possibles permettant de garantir la sécurité des coureurs et du public présent dans le cadre de l'épreuve. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents !

Accès en voiture : uniquement au village pour le départ de la liaison 1, et le temps intermédiaire. L'accès au sommet est interdit par arrêté municipal à tout véhicule à moteur.

Hébergement : Deux maisons d'hôte existent sur la commune de Revest-les-Roches. Contactez La maison du Vial et les Nymphéas.

Retour au village : Un itinéraire vous est conseillé.

Abandon : Le coureur qui abandonne devra informer l'organisation par l'intermédiaire du poste de contrôle ou du signaleur le plus proche.

Exclusion-pénalisation : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit des courses « nature » : respecter le balisage, respecter l'environnement, respecter son intégrité physique, porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement.

Pour être classé, il faut impérativement rendre son dossard avant 20h45 sur l'aire d'arrivée au sommet du mont Vial.

Conditions générales : Le simple fait de s'inscrire à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

Assurance : les organisateurs ont souscrit un contrat de responsabilité civile. Les coureurs et randonneurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs quel que soit le dommage éventuel subi. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

Droit à l'image : Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'autorise expressément le comité des fêtes et la commune de Revest les Roches à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier.

CNIL : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – Conseil général des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.

Déroulé de la journée :

- 16h – 17h30: retrait des dossards
- 17h40 : briefing randonnée
- 17h45 : départ randonnée
- 17h 50 : briefing trail
- 18h : départ fictif, en masse des coureurs
- 18h20 à 18h45 : départs réels en contre la montre
- 19h : ouverture du ravitaillement
- 20h : ouverture du buffet
- 20h20 : début de remise des prix
- 20h55 : coucher de soleil
- 22h : fermeture du buffet
- 23h : fin de manifestation